



Luxembourg, le 14 juin 2021
(OR. en)

8856/21

DEVGEN 97
EDUC 175
SAN 300
SUSTDEV 66
ACP 44
RELEX 440
COVID-19 206

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 14 juin 2021

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 8654/21

Objet: Renforcer l'engagement de l'Équipe Europe en faveur du développement humain

- Conclusions du Conseil (14 juin 2021)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil intitulées "Renforcer l'engagement de l'Équipe Europe en faveur du développement humain", adoptées par le Conseil lors de sa 3802^e session tenue le 14 juin 2021.

Renforcer l'engagement de l'Équipe Europe en faveur du développement humain

Conclusions du Conseil

1. Le Conseil réaffirme que le développement humain est essentiel si l'on veut éradiquer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable (ODD), notamment en faisant en sorte de ne laisser personne de côté. L'engagement en faveur du développement humain est donc un élément central de l'action extérieure de l'UE et des partenariats internationaux, conformément au nouveau consensus européen pour le développement et au programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Le Conseil souligne qu'il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur le soutien et la promotion du développement humain dans le cadre de l'engagement extérieur de l'UE. Cela nécessite à la fois une volonté politique forte et des efforts conjoints, en particulier là où les besoins sont les plus pressants. Parallèlement, il existe des possibilités de défendre les intérêts et les valeurs de l'UE, tout en soutenant un multilatéralisme effectif centré sur les Nations unies.
3. Le Conseil est conscient de la valeur ajoutée et du potentiel mutuellement bénéfique que représente la promotion du développement humain en tant que composante essentielle de l'approche de l'UE en matière de développement dans le contexte géopolitique actuel, tout en reconnaissant pleinement que le développement est guidé par les priorités des pays partenaires et leur appropriation du processus. Le Conseil préconise donc une approche renforcée de l'Équipe Europe en matière de développement humain.
4. Tout en relevant que la pandémie de COVID-19 et ses conséquences socio-économiques, y compris en termes d'augmentation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, constituent un choc sans précédent pour le développement humain, compromettant les progrès réalisés au cours des dernières décennies, aggravant les inégalités et sapant la cohésion sociale, le Conseil rappelle que les efforts déployés en faveur d'une relance durable devraient être axés sur l'humain et ne laisser personne de côté, dans le but de "reconstruire en mieux et de manière plus verte", tout en appliquant une approche fondée sur les droits de l'homme.

5. Conscient que les droits de l'homme, l'égalité de genre et la non-discrimination sont des pierres angulaires du développement humain, le Conseil sait qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière au respect de tous les droits humains et à la participation, entre autres, des jeunes, des filles et des femmes, des personnes handicapées et des personnes LGBTI, ainsi qu'à la protection des personnes défavorisées, vulnérables et marginalisées, y compris les enfants.
6. Le Conseil reconnaît que la santé et l'éducation sont des facteurs essentiels du développement humain, qui dépend également d'autres services sociaux de base, tels que la sécurité alimentaire et la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la protection sociale. Le Conseil insiste sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux régimes alimentaires dont les enfants et les adolescents ont besoin pour grandir et développer leur plein potentiel, notamment dans le cadre de programmes dans les domaines de la santé et de la nutrition à l'école. Le Conseil est conscient qu'un soutien systémique aux secteurs de la santé et de l'éducation, en particulier, est essentiel pour assurer la prévention et la relance, renforcer la résilience, promouvoir la stabilité et la croissance durable et atténuer les effets à long terme de la pandémie sur la perte de revenus et la pauvreté. Le Conseil reconnaît qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur les pays à faible revenu et les pays fragiles à cet égard.
7. Conscient du caractère multidimensionnel du développement humain, le Conseil souligne en outre qu'il importe de prendre en compte les liens qui existent avec d'autres priorités et domaines, notamment la protection sociale, la bonne gouvernance, le changement climatique, l'économie verte, la jeunesse, l'emploi, la numérisation au service du développement (D4D) et le triple lien. En outre, le Conseil reconnaît le rôle essentiel joué par la société civile dans l'obtention de résultats en matière de développement humain.
8. Le Conseil appelle de ses vœux une action globale pour renforcer les systèmes de santé et parvenir à une couverture santé universelle, y compris un accès équitable à des services de santé de qualité, efficaces, n'excluant personne et abordables. Le Conseil insiste en outre sur la nécessité d'encourager des sociétés qui donnent aux citoyens les moyens de mener une vie saine, en promouvant la santé publique au-delà du secteur de la santé.

9. Le Conseil rappelle que l'UE demeure déterminée à ce que davantage d'efforts soient consentis et à ce que plus d'actions soient entreprises pour assurer la promotion, la protection et le respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen et que, à cet égard, elle reste attachée au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, l'UE réaffirme sa détermination à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé en matière de sexualité et de procréation et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne par ailleurs qu'il est nécessaire d'assurer l'accès universel à une information, à une éducation, y compris une éducation sexuelle complète, et à des services de soins de santé complets, de qualité et abordables dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation.
10. Le Conseil souligne également qu'il importe de renforcer la préparation, la résilience et la capacité de réaction des partenaires face aux menaces sanitaires et de soutenir la sécurité sanitaire mondiale, y compris dans le cadre de l'approche fondée sur le concept "Une seule santé". Dans ce contexte, le Conseil salue la création récente du groupe d'experts de haut niveau "Une seule santé". En outre, le Conseil rappelle que le sommet mondial de la santé et l'Assemblée mondiale de la santé offrent l'occasion de partager les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et d'élaborer des principes pour approfondir la coopération multilatérale et l'action conjointe en vue de prévenir de futures crises sanitaires mondiales.
11. Le Conseil souligne qu'il importe d'assurer à tous un accès universel, équitable, de qualité et abordable aux médicaments, vaccins et technologies de la santé essentiels, notamment par le biais du soutien continu de l'UE et des États membres à l'accélérateur d'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (ACT-A) et au mécanisme COVAX, en tant que principal instrument permettant d'assurer une distribution équitable de vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19, étayé par le mécanisme européen de partage des vaccins, et d'un soutien bilatéral, national et régional. En outre, le Conseil soutient le renforcement des capacités des pays partenaires à déployer leurs campagnes de vaccination.

12. Le Conseil appelle de ses vœux un soutien global en faveur du renforcement des systèmes éducatifs, dûment coordonné et efficace au niveau mondial, régional et national, conformément aux besoins et priorités des pays partenaires, y compris au moyen d'un financement par l'intermédiaire de partenariats mondiaux, tels que le Partenariat mondial pour l'éducation. Le Conseil appelle également à soutenir les efforts déployés afin de permettre l'achèvement de l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et supérieur gratuit, équitable et de qualité, condition préalable pour que des perspectives d'avenir soient données aux jeunes, en particulier les filles et les personnes vivant dans des communautés marginalisées et dans des situations vulnérables, telles que les réfugiés et les personnes déplacées. Il est essentiel de promouvoir le développement des compétences techniques et professionnelles au moyen de systèmes appropriés d'enseignement et de formation professionnels (EFP) tout au long de la vie pour stimuler l'esprit d'entreprise et la création d'emplois durables.
13. Le Conseil souligne également la nécessité d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux afin d'assurer des résultats d'apprentissage pertinents et effectifs permettant de libérer le pouvoir de transformation de l'éducation, en soutenant les enseignants et en veillant à ce que les apprenants, en particulier les filles et les personnes les plus défavorisées, acquièrent les compétences de base et les compétences numériques essentielles.
14. Le Conseil invite la Commission et le SEAE à prendre des engagements concrets et mesurables en vue d'accroître le soutien financier en faveur de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et d'autres services sociaux de base, de manière à atteindre l'objectif consistant à consacrer au moins 20 % de l'aide publique au développement (APD) au développement humain et à l'inclusion sociale dans le cadre du nouveau consensus européen pour le développement, ainsi que les objectifs de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) - Europe dans le monde. Le Conseil invite les États membres à s'associer à ces efforts.
15. Le Conseil invite la Commission, le SEAE et les États membres à redoubler d'efforts en vue de parvenir ensemble à l'égalité de genre dans l'action extérieure à l'horizon 2030, y compris en œuvrant à la réalisation de l'objectif pertinent dans le cadre du prochain IVCDCI - Europe dans le monde, et prend note, à cet égard, de la communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant sur le troisième plan d'action sur l'égalité des genres.

16. Le Conseil souligne l'importance que revêtent l'approche visant à mieux œuvrer ensemble et celle de l'Équipe Europe pour produire un changement porteur de transformation au moyen de la programmation et des initiatives de l'Équipe Europe, et renforcer l'efficacité, la coordination et la responsabilisation des initiatives et des fonds d'aide mondiaux, y compris ceux relevant des Nations unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Dans ce contexte, le Conseil invite la Commission, le SEAE et les États membres à réaliser des progrès mesurables et structurés pour faire de l'UE, dans le cadre de l'approche de l'Équipe Europe, le principal partenaire mondial en matière de développement humain.
17. Le Conseil encourage la Commission, le SEAE et les États membres à adopter une approche associant de multiples acteurs, en tirant pleinement parti des éléments de la boîte à outils de l'UE, notamment le dialogue politique et stratégique, l'échange de connaissances entre pairs, l'assistance technique et l'expertise du secteur public (par le biais de l'instrument de jumelage et de TAIEX), l'appui budgétaire et des instruments financiers innovants, tels que le futur Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+).
18. Le Conseil insiste sur la nécessité d'intégrer des objectifs sociaux, environnementaux et climatiques ambitieux dans le dialogue politique, les stratégies et les mesures de financement, telles que l'initiative de l'UE pour la relance au niveau mondial, afin de "reconstruire en mieux et de manière plus verte" et de contribuer à aligner toutes les ressources disponibles sur les ODD et à financer des mesures sociales et économiques pour une relance durable après la crise de la COVID-19, en tenant dûment compte des questions de soutenabilité de la dette. Le soutien de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des ressources nationales joue également un rôle clé dans ce contexte.
19. Le Conseil invite en outre la Commission, le SEAE et les États membres à tirer des enseignements de l'investissement dans le développement humain et à les partager, en soulignant la contribution annuelle du rapport des Nations unies sur le développement humain. Le Conseil souligne qu'il importe de prendre des mesures en vue d'améliorer le suivi, l'évaluation et la gestion des connaissances fondées sur des données factuelles et de renforcer l'obligation de rendre des comptes en la matière, d'accroître la collecte de données ventilées par âge, handicap et sexe, et d'assurer une communication efficace sur les efforts déployés par l'UE tout en veillant à leur visibilité.